RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Arrêté du 22 décembre 2020

portant nomination des membres du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine, pour la session de 2021

NOR: AGRE2036680A

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Vu l'arrêté du 21 janvier 2014 relatif à l'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine ;

Sur proposition de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

ARRETE

Article 1er

Sont nommés membres du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine, pour la session de janvier 2021 :

- Madame Sophie DANVY, Institut français du cheval et de l'équitation, 61 310 Le Pin au Haras ;
- Madame Anne-Sophie CLEC'H-MARTEAU, vétérinaire, 61380 Moulins la Marche;
- Monsieur le Professeur Daniel TAINTURIER, 44470 Carquefou;
- Monsieur Daniel LAGNEAUX, Institut français du cheval et de l'équitation, 25 020 Besançon cedex;
- Monsieur Jacques LEVALLOIS, chef de centre, 61120 Aunou-Le-Faucon;
- Monsieur Alain MOURET-LAFAGE, Institut français du cheval et de l'équitation, 71 250 Cluny ;
- Monsieur Gérard PLONGERE, Institut français du cheval et de l'équitation, 22 405 Lamballe :
- Monsieur Guillaume BLANC, Institut français du cheval et de l'équitation, 75013 Paris ;
- Monsieur Hubert TERRIS, vétérinaire, 13110 Port de Bouc ;
- Monsieur Fabrice SIMON, 61500 Sées.

Article 2

Est nommé président du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine, pour la session de janvier 2021 :

- Madame Claire LAUGIER, Inspectrice générale de santé publique vétérinaire.

Article 3

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le 22/12/2020

Pour le Ministre et par délégation, Le chef de service de l'enseignement technique

L. MAURER